

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Relevé de décisions de la réunion du 28 novembre 2016

Réunion : Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Lieu : Salle Spoerry, Maison de la Région, Strasbourg

Ordre du jour :

- 1) **Présentation du projet de confinement illimité des déchets dangereux du stockage souterrain StocaMine – enquête publique organisée du 7 novembre au 15 décembre 2016**
Gilbert Wolf - DREAL Grand Est
- 2) **Présentation du PAOT (Plan d'Action Opérationnel Territorialisé) du Haut-Rhin**
Isabelle Montrieul - DDT 68
- 3) **Examen du dossier loi sur l'eau soumis à avis de la CLE**
 - i. Autorisation portant sur le projet de ZAC des Deux Rives à Strasbourg – Société Publique Locale des Deux Rives
- 4) **Points divers**

Participaient à cette réunion présidée par Bernard GERBER, Président de la CLE et Conseiller Régional :

Michel HABIG – Vice-président du Conseil Départemental du Haut-Rhin et Vice-Président de la CLE

Denis SCHULTZ – Conseiller Départemental du Bas-Rhin et Vice-Président de la CLE

Françoise BOOG – Vice-Présidente du Conseil Régional

Adrien BERTHIER – Maire de Duppigheim

Fabien BONNET – Maire d'Andlau

Philippe KNIBIELY – Adjoint au Maire de Saint-Louis

Daniel RITTIMANN – Chambre d'Agriculture d'Alsace

Jean WENCKER – Alsace Nature

Philippe SCHOTT – APRONA

Sophie SCHMITT – APRONA

Pierre-Antoine DEETJEN – Association pour le Bassin Rhin-Meuse des Industriels Utilisateurs de l'Eau

Gilbert WOLF – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Vincent HUMBERT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Lajlah LUTHER – Région Grand Est
Adeline ALBRECHT – Animatrice du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Etaient excusés :

Maryvonne BUCHERT – Adjointe au Maire de Mulhouse – Mandat à M. Gerber
Johan ADAM – Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
Benoît GRANDMOUGIN – Région Grand Est
Roger FLUTSCH – Agence de l'eau Rhin-Meuse – Mandat à la DREAL

En introduction, Bernard GERBER souhaite la bienvenue à tous les membres du Bureau et remercie Gilbert WOLF (DREAL) et Isabelle MONTRIEUL (DDT 68) de s'être déplacés pour présenter le projet de confinement illimité des déchets dangereux du stockage souterrain StocaMine et le PAOT (Plan d'Action Opérationnel Territorialisé) 68.

1) Présentation du projet de confinement illimité des déchets dangereux du stockage souterrain StocaMine – enquête publique organisée du 7 novembre au 15 décembre 2016 *Gilbert Wolf - Pôle Risques Miniers, DREAL Grand Est*

L'enquête publique du projet de confinement illimité des déchets dangereux du stockage souterrain StocaMine a été prescrite par le Préfet du Haut-Rhin par arrêté du 18 octobre 2016 et organisée du 7 novembre au 15 décembre 2016 dans 9 communes riveraines du site de stockage.
Le dossier d'enquête publique est consultable à partir du site : www.stocamine.com.

Gilbert WOLF présente les enjeux et l'historique du dossier Stocamine ainsi que les résultats de la tierce-expertise relative à l'étude hydraulique (*présentations en pj*).

Le projet présenté retient l'option d'un stockage illimité après retrait de déchets correspondants à 93% du mercure présent dans le stockage et, en cas d'impossibilité, à au moins 56% du mercure, puis confinement des déchets restants. Actuellement, 25% des déchets de mercure ont été déstockés. Les déchets dangereux ne contenant pas de mercure sont simplement déplacés et non retirés du site.

Le bureau s'interroge sur les raisons qui freinent le déstockage complet, et suggère l'utilisation de robot. La DREAL évoque les difficultés techniques et sanitaires. Les technologies actuelles ne permettent pas l'utilisation de robots.

Philippe KNIEBELY rappelle que les garanties apportées aux élus locaux à l'ouverture du centre d'enfouissement Stocamine, n'ont pas été respectées :

- la réversibilité du stockage des déchets
- l'absence de risque de remontée de nappe et de pollution de l'eau
- l'absence de risque incendie

Michel HABIG informe que le 17 février 2012, la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin a délibéré pour demander le déstockage complet du site de Stocamine.

Alsace Nature, comme le précise Jean WENCKER, avait déjà alerté sur l'ennoyage des mines et s'était positionnée pour le déstockage complet.

Sophie SCHMITT s'inquiète de la pérennité à long terme des mesures de protection prescrites aujourd'hui.

Bernard GERBER rappelle que la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN s'est déjà exprimée à plusieurs reprises sur le dossier StocaMine. Ainsi, des courriers ont été adressés au Préfet du Haut-Rhin les 21 mars 2011 et 14 janvier 2013, rappelant qu'aucun risque de pollution de la nappe phréatique ne pouvait être admis. Dans le cadre de la concertation publique du 15 novembre 2013 au 15 février 2014, la CLE a exprimé son souhait de voir tous les déchets stockés évacués et la nécessité que toutes les mesures soient prises pour éviter une pollution de la nappe.

Le projet présente toujours de nombreuses incertitudes concernant : la nature et la quantité des déchets qui resteront stockés, la vitesse d'ennoyage et l'incidence des substances qui pourraient polluer la nappe. Les barrières de confinement envisagées ne permettent pas de garantir l'étanchéité du stockage. Par ailleurs, le comblement des puits consacrera l'irréversibilité du stockage alors que des progrès techniques pourraient voir le jour dans les années à venir.

Le risque de pollution de la ressource en eau est avéré et incompatible avec le principal enjeu du SAGE ILL-NAPPE-RHIN : *"Garantir la qualité des eaux souterraines sur l'ensemble de la nappe alluviale rhénane d'Alsace afin de permettre partout, au plus tard d'ici 2027, une alimentation en eau potable sans traitement. Les pollutions présentes dans la nappe seront résorbées durablement."*

La situation de StocaMine en amont de la nappe exposerait à cette pollution tout le fossé rhénan de façon continue et irréversible. Enfin, compte tenu des liens existants entre les ressources en eau souterraines et superficielles, une pollution de la nappe expose inéluctablement l'ensemble des ressources en eau de la plaine d'Alsace.

Au regard de ces éléments, la Commission Locale de l'Eau décide de s'autosaisir afin de se prononcer dans le cadre de l'enquête publique en cours. **Le Bureau de la CLE émet un avis défavorable à la demande d'autorisation de prolonger pour une durée illimitée le stockage souterrain de produits dangereux dans la commune de Wittelsheim. Par ailleurs, la CLE souhaite que l'ensemble des déchets soit déstocké (cf courrier en pj).**

Un courrier signé par l'ensemble des Présidents de CLE des SAGE Alsaciens sera également adressé au Président de la Commission d'Enquête.

2) Présentation du PAOT (Plan d'Action Opérationnel Territorialisé) du Haut-Rhin

Isabelle Montrieul - DDT 68

Le PAOT (Plan d'action opérationnel territorialisé) constitue la feuille de route de l'ensemble des acteurs de l'eau, à l'échelle départementale. Il programme les actions en déclinant localement le contenu du Programme de Mesures (PDM), pour atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le travail d'identification des actions est effectué en MISEN (Mission Interservice de l'Eau et de la Nature) et sa formalisation dans un PAOT illustre le fruit d'une large concertation avec ses partenaires : Commissions locales de l'eau, chambres consulaires, conseils départementaux...

Les thèmes abordés sont multiples : assainissement, industrie, hydromorphologie, agriculture, gouvernance.

Le PAOT 67 a été validé en MISEN stratégique le 30 septembre 2016.

Le PAOT 68 devrait être validé en MISEN stratégique en début d'année 2017. Le projet peut encore être **amendé jusqu'au 15 décembre**.

Denis SCHULTZ informe que le Département du Bas-Rhin a des remarques à transmettre sur le PAOT 67, notamment par rapport au canal de la Bruche. Par ailleurs, il s'interroge sur les modalités d'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Isabelle MONTRIEUL informe que les actions inscrites dans le PAOT pourront percevoir des aides bonifiées de l'AERM.

De nombreux travaux ont déjà été engagés par les collectivités sur le volet assainissement. Daniel RITTIMANN rappelle les difficultés de mobiliser les leviers financiers. Bernard GERBER estime qu'il faut se fixer des objectifs ambitieux pour avancer. Le PAOT permet d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs démarches.

Sylvain CUENOT informe que le CD 68 est satisfait du processus de co-construction du PAOT et transmettra ses remarques à la DDT.

Fabien BONNET souligne que le mauvais état des masses d'eau affiché, doit être nuancé car les paramètres évalués ont évolué.

Daniel RITTIMANN évoque le contexte actuel difficile pour l'élevage et en appelle à la responsabilité du consommateur.

Bernard GERBER considère que la CLE pourrait jouer le rôle de facilitateur pour la mise en œuvre du PAOT, en apportant un appui politique à certaines actions.

Isabelle MONTRIEUL confirme que les CLE sont des acteurs incontournables pour la déclinaison du PAOT, notamment pour l'interaction avec les maîtres d'ouvrage. Cette réflexion sera à affiner avec les services de l'Etat.

3) Examen du dossier loi sur l'eau soumis à avis de la CLE

- i. Autorisation portant sur le projet de ZAC des Deux Rives à Strasbourg – Société Publique Locale des Deux Rives

La ZAC des Deux Rives s'étend en partie est de l'agglomération strasbourgeoise, entre le Bassin de la Citadelle et le Rhin, le long de l'axe de la route du Rhin. Le périmètre s'étale sur 74ha de friches industrielles. Au total près de 450 000 m² de surface plancher seront développés : 340 000 m² dédiés au logements (4 800 logements prévus) et 110 000 m² aux commerces de proximité.

Les eaux pluviales de la ZAC seront rejetées dans les bassins du Commerce, de l'Industrie, Vauban et Dusuzeau. Ces bassins sont représentés sur la cartographie des canaux et milieux stagnants du SAGE. Le SAGE préconise, dans la mesure du possible, d'éviter les rejets d'eaux pluviales polluées dans ces bassins (cf. annexe 13). Or, le projet de rejet des eaux pluviales présenté ne répond pas aux objectifs de la MISE 67 pour les MES (Matières En Suspension) et le Plomb.

Pierre-Antoine DEETJEN informe que des entreprises sont toujours en activités sur le site.

Jean WENCKER se prononce contre ce projet de construction réalisé sur des sites pollués qui auraient pu être transformés en parc.

Fabien BONNET considère qu'il faut privilégier la densification de l'urbanisation existante.

Le bureau émet un avis réservé sur le projet. La réserve porte sur la nécessité de réduire la charge polluante des rejets pour atteindre les objectifs de la MISE. Des dispositifs complémentaires de traitement pourront être mis en place.

4) Points divers

i. colloque du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Le **7ème colloque du SAGE ILL-NAPPE-RHIN** se déroule le **jeudi 8 décembre 2016 de 9h30 à 12h30 à la Maison de la Région** (place Adrien Zeller, Strasbourg) et aura pour thème : « Comment intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire ? »

ii. Les réunions des producteurs et distributeurs d'eau potable

Sophie SCHMITT de l'APRONA présente l'ordre du jour de la prochaine réunion des producteurs et distributeurs d'eau potable.

Le 13 décembre de 9h30 à 12h30 : 13ème rencontre des producteurs/distributeurs d'eau - Amphithéâtre – Site de Strasbourg

- La politique de préservation des captages d'eau potable du Bade-Wurtemberg – la SchALVO : Présentation, sa mise en oeuvre et les résultats.

Dr. Margarete Finck, Cheffe du service eau souterraine, Centre technique agronomique Augustenberg, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et du paysage du Bade-Wurtemberg

- La Fédération des producteurs d'eau du Bade-Wurtemberg : l'AWBR. Présentation et actions mises en oeuvre

Marc Thieriot, Directeur des études, Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

Bernard GERBER clôture la réunion et remercie l'ensemble des participants.